Extrait d'un communiqué d'octobre 2025

Qualité de l'eau dans l'ARC

Une eau conforme et surveillée en continu
L'eau distribuée dans notre agglomération respecte les normes sanitaires. Bien que des traces de pesticides soient détectées et parfois avec des teneurs élevées, aucun dépassement des valeurs maximales autorisées (définies par l'ANSES) n'a été constaté. Seule une recommandation de précaution concerne les résidus de perchlorates (probablement liés à la présence de nombreuses munitions tirées pendant la première guerre mondiale) pour les nourrissons de moins de 6 mois. Pour les adultes, cette présence ne présente aucun risque avéré.

Anticipation et engagement préventif face aux nouveaux enjeux
L'ARC agit depuis plus de 15 ans pour garantir une eau de qualité, en collaboration avec les acteurs scientifiques et agricoles. Chaque année de nouvelles substances sont recherchées au fur et à mesure de l'avancée des connaissances scientifiques pour s'assurer de la qualité de l'eau. Dès 2026, la réglementation européenne intégrera 20 nouveaux PFAS (polluants éternels) dans les contrôles sanitaires. Anticipant cette échéance, l'ARS a réalisé des analyses sur l'ensemble des forages de l'ARC en 2024. À ce jour, aucun dépassement des seuils sanitaires n'a été relevé. En complément des analyses réglementaires faites par l'ARS, les gestionnaires de l'eau réalisent via les délégataires des analyses complémentaires dites d'autocontrôle.

Des actions concrètes pour une eau plus sûre

- **Filtrage renforcé** : les forages des Hospices sont équipés de filtres à charbon actif, réduisant significativement les traces de pesticides, ils sont régulièrement changés.
- **Partenariat avec le monde agricole** : depuis 15 ans, l'ARC travaille à limiter l'usage des produits phytosanitaires autour des captages et soutient l'agriculture biologique, notamment pour les cantines scolaires.
- **Information** : toutes les informations sur la qualité de l'eau, y compris les autorisations de potabilité délivrées par l'ARS, sont disponibles sur le site https://www.agglo-compiegne.fr/eau-potable et dans le journal intercommunal *ARC Infos* (édition de septembre).

Un engagement constant pour la santé publique
La qualité de l'eau est une priorité absolue. Nous restons mobilisés pour améliorer en continu les processus de traitement et d'analyse, en nous appuyant sur les avancées scientifiques.

Eric Bertrand
Maire d'Armancourt
Vice-président de l'ARC délégué au développement durable,
aux risques majeurs et à la gestion de l'eau potable